

Informations sur le test

Périmètre autour de l'arbitre réservé au capitaine

- Protocole
- Autorisation, organisation et retours

Version 1, mars 2024

The International Football Association Board

Münstergasse 9, 8001 Zurich, Suisse

Tél. : +41 (0)44 245 1886

theifab.com

Contexte

Loi 5 – Arbitre, 2. Décisions de l'arbitre

« L'arbitre prend des décisions au mieux de ses capacités, conformément aux Lois du Jeu et dans l'esprit du jeu. Les décisions arbitrales reposent sur l'opinion de l'arbitre qui décide de prendre les mesures appropriées dans le cadre des Lois du Jeu. Les décisions de l'arbitre sur des faits en relation avec le jeu sont définitives, y compris la validation d'un but et le résultat du match. Les décisions de l'arbitre et de tous les autres officiels de match doivent toujours être respectées. »

En dépit des objectifs qui sous-tendent la Loi 5, les décisions de l'arbitre et des autres officiels de match donnent régulièrement lieu à des désapprobations, manifestées par la parole ou par des gestes. Il arrive également que des joueurs se ruent vers l'arbitre, l'encerclent ou le prennent à partie. De tels comportements constituent un manque de respect envers l'arbitre, nuisent à l'image du football et peuvent s'avérer intimidants et démoralisants. Ils sont d'ailleurs l'une des principales causes de démission chez les arbitres. Il convient donc de prendre des mesures pour lutter contre ces comportements et protéger les arbitres.

La communication entre l'arbitre et les joueurs est essentielle et, lorsque la façon dont un joueur communique verbalement devient inacceptable, l'arbitre est habilité à l'avertir (carton jaune) ou à l'exclure (carton rouge).

Le présent protocole vise en premier lieu à empêcher les joueurs de se diriger vers l'arbitre, ce qui peut résulter très menaçant, en particulier quand plusieurs joueurs s'approchent trop près de l'arbitre et/ou l'encerclent. Il est possible de prévenir ce genre d'intimidation en créant un périmètre de sécurité autour de l'arbitre, dans lequel seul le capitaine de chaque équipe est autorisé.

Mettre en place des tels périmètres permet de responsabiliser le capitaine, qui devra encourager ses coéquipiers à adopter un comportement adéquat. Le capitaine pourra s'approcher de l'arbitre et devra faire le nécessaire pour que ses coéquipiers respectent le périmètre réservé au capitaine.

Le protocole décrit ci-dessous, qui sera testé dans l'optique de garantir la sécurité des arbitres et de préserver l'image du football, élargira également le champ des responsabilités du capitaine.

Protocole

La procédure suivante sera appliquée :

- L'arbitre peut amorcer le protocole à tout moment, même s'il est plus probable qu'il y ait recours à la suite d'une décision majeure et pour prévenir un risque de confrontation.
- L'arbitre siffle et amorce le protocole en utilisant le nouveau signal suivant :

- il lève les deux bras au-dessus de sa tête et les croise au niveau de ses poignets,
- il décroise les bras et les tend devant lui en effectuant un geste de poussée, paumes ouvertes en direction des joueurs, pour leur signifier de rester à distance.



- Si nécessaire, l'arbitre peut s'éloigner des joueurs pour créer un périmètre réservé au capitaine.
- Cette zone s'étend sur un rayon de 4 mètres autour de l'arbitre.
- Aucun joueur autre que le capitaine, qui doit porter un brassard d'identification, n'est autorisé à pénétrer dans le périmètre réservé au capitaine.
- Le capitaine est, dans une certaine mesure, responsable d'encourager ses coéquipiers à rester en dehors du périmètre réservé au capitaine et à se tenir à au moins 4 mètres de l'arbitre.
- Tout joueur autre que le capitaine qui pénètre dans le périmètre réservé au capitaine doit être averti (carton jaune) pour avoir manifesté sa désapprobation en actes.
- Si plusieurs joueurs d'une même équipe pénètrent dans le périmètre réservé au capitaine, l'un d'entre eux au moins sera averti (carton jaune). Il s'agira en principe du premier joueur non autorisé qui aura pénétré dans le périmètre, ou du joueur qui se montre le plus agressif.
- Tout incident au cours duquel plusieurs joueurs non autorisés d'une même équipe pénètrent dans le périmètre réservé au capitaine doit être signalé aux autorités compétentes après le match*.
- Le capitaine doit s'approcher de l'arbitre et échanger avec lui de manière respectueuse. En cas de manquement, des sanctions disciplinaires peuvent être prononcées.
- Après s'être entretenu avec le(s) capitaine(s), l'arbitre peut décider de retarder la reprise du jeu pour laisser le temps au(x) capitaine(s) d'expliquer la décision à ses/leurs coéquipiers, de demander à ce qu'ils se comportent de façon adéquate, etc.

**Il est fortement recommandé que les organisateurs de compétition prévoient des sanctions pour les cas où plusieurs joueurs d'une même équipe pénétreraient dans le périmètre réservé au capitaine.*

Autorisation, organisation et retours

Ce test est réservé aux compétitions n'impliquant pas les équipes des deux plus hautes divisions nationales ou les équipes nationales « A ».

Le présent protocole doit être appliqué dans son intégralité. Aucune variation n'est autorisée, sauf en cas d'autorisation préalable écrite de l'IFAB.

Les organisateurs de compétition doivent demander à l'IFAB – à travers leur association membre ou leur confédération d'affiliation (le cas échéant) – l'autorisation de participer en spécifiant la ou les compétition(s) concernée(s). L'IFAB pourra demander des informations complémentaires.

L'IFAB autorisera en principe les organisateurs de compétition à participer sous réserve que ces derniers satisfont aux exigences requises, et notamment à l'obligation de fournir des retours et des informations/données (à la demande de l'IFAB) pour permettre l'évaluation du test.

Pour plus de renseignements ou pour demander à prendre part à ce test, veuillez contacter trials@theifab.com.